

Sous-Préfecture de Dinan

**Dinan, le 16/06/2025**

La Sous-Préfète de Dinan

La Présidente du Syndicat mixte du Grand Site  
Cap d'Erquy – Cap Fréhel

**Objet : Compte rendu du Comité de pilotage du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel du 4 avril 2025**

Cette Réunion du COPIL Grand Site était dédiée au renouvellement du label et avait pour objectif de :

- 1° Rappeler le calendrier de la procédure de renouvellement
- 2° Présenter et valider le projet du prochain Label 2026 - 2033

- Madame Moreau, Sous-Préfète, a introduit la réunion, a rappelé les valeurs du label (environnement, paysage, patrimoine) et a salué le travail mené sur le premier programme du label qui s'achèvera cette année. Celui-ci a été porté par l'ensemble des membres du COPIL, dont les 4 Communes ici présentes, particulièrement investies sur leurs territoires. Elle remercie également les actions menées par le Syndicat Mixte, garant des valeurs du Grand Site.

- Madame Lisa Thomas, Présidente du Syndicat mixte, a remercié les financeurs, et rappelé la concertation menée pour le renouvellement du label, et a souligné l'investissement des équipes dans la rédaction du dossier de renouvellement.

- Présentation par Marie-Laure Cayatte, Directrice du Syndicat, et Edwige Motte, Chargée de mission Grand Site et Paysage, ponctuée d'échanges avec les membres du Copil. Le contenu de la présentation et le résumé des échanges sont rapportés ci-dessous.

**1° Calendrier de la procédure de renouvellement**

A) Rappel des étapes réalisées :

- Bilan du label et perspectives du 2<sup>e</sup> label : entretiens individuels avec les élus et partenaires, sondage auprès des acteurs du Comité consultatif, présentation du bilan aux conseils municipaux des 4 communes. L'animation du territoire menée lors du plan de paysage a participé à la réflexion du projet du 2<sup>e</sup> label (groupes de travail sites pilotes, réunions Grand public,...)
- Concertation avec les acteurs du territoire pour la construction du projet du 2<sup>e</sup> label (membres du comité consultatif et élus des communes)
- Réunions avec le comité technique du Grand Site pour la construction du projet du 2<sup>e</sup> label

B) Présentation des étapes à venir

Après validation du projet du 2<sup>e</sup> label par les membres de ce Copil, la rédaction du dossier devra être achevée pendant l'été.

L'instruction du dossier va se dérouler comme suit :

- Dépôt du dossier à la CDNPS (Commission Départementale Nature Paysage et Sites) mi-septembre pour un passage en commission mi-octobre.
- Le dossier sera envoyé au Ministère avec l'avis de la CDNPS. Le Ministère met à l'ordre d'une CSSPP (Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysage) la demande de renouvellement.
- Entre la CDNPS et la CSSPP, deux visites sont à prévoir. Celle de l'Inspecteur Général et celle d'une délégation du Réseau des Grands Sites de France. Le calendrier n'est pas arrêté. Il peut être variable, notamment en fonction de la charge de travail des instances d'évaluation (cette année beaucoup de Grands Sites sont en phase de candidature ou de renouvellement de leur label). Qui plus est, au regard des élections 2026, le déroulement des procédures peut avoir à s'adapter aux périodes de réserve.

## **2° Présentation et validation du programme d'actions du prochain Label**

Cf présentation du diaporama.

### **A) Rappel du bilan du 1er label :**

- des actions
- du bilan qualitatif : retour des entretiens avec les élus, partenaires, et du questionnaire envoyé aux membres du comité consultatif
- d'une partie du bilan financier et des moyens humains

### **B) le projet du 2<sup>e</sup> label**

#### **Présentation des enjeux du territoire**

#### **✓ Des enjeux paysagers et de biodiversité**

##### **• de gestion et de préservation des patrimoines :**

- continuité physique et visuelle du paysage littoral
- gestion et préservation de la biodiversité. Maitrise des usages en lien avec la préservation des espaces naturels. Gestion du trait de côte.
- Gestion et préservation du patrimoine urbain et architectural
- Pérennité des paysages agricoles (trame bocagère, diversité agricole, polyculture et exploitations moyennes). Maintien des coupures d'urbanisation.

##### **• des enjeux de valorisation**

- diffusion des visiteurs au-delà des sites très fréquentés
- valorisation des paysages agricoles de l'arrière littoral
- la restauration ou la création de continuités de chemins. Le développement et la promotion en modes doux et collectifs.
- L'attractivité des centres bourgs
- La valorisation des produits et savoir-faire locaux et la mise en réseau de l'économie traditionnelle.
- Le développement des énergies renouvelables dont les aménagements sont intégrés au paysage.

##### **• des enjeux de requalification**

- la requalification de la zone d'activité et commerciale et du bâti agricole.
- La requalification des paysages routiers et des espaces publics le long des parcours automobiles (dont les entrées de bourg)
- La requalification de certains sites littoraux très fréquentés et pressurisés.
- La requalification des lisières urbaines
- La reconquête d'une meilleure qualité des cours d'eau

#### **✓ Améliorer/ développer la mobilité douce et l'accessibilité pour tous**

- ✓ **Poursuivre et améliorer la communication auprès des acteurs locaux (élus, habitants, acteurs socio-économiques) et poursuivre l'implication citoyenne dans les projets du Grand Site**
- ✓ **Mettre en œuvre des objectifs et actions issus des outils structurants** comme les plans de gestion, plan de paysage, stratégie de gestion des flux (et plan d'actions)  
Un point de discussion a ici permis de répondre aux interrogations des communes à qui les actions du premier label semblaient parfois manquer de concret. En effet, le premier label a vu s'engager beaucoup d'études en comparaison des réalisations effectives. Les études sont des points de départ nécessaires aux actions. Le second label, riche de ces résultats, sera donc beaucoup plus opérationnel.
- ✓ **Renforcer l'exemplarité du territoire**
- ✓ **Des enjeux transversaux de la démarche grand Site**

GOUVERNANCE & TRAVAIL COLLABORATIF	DEMARCHE PARTICIPATIVE
Animer la gouvernance et fédérer les acteurs	Impliquer les habitants dans les projets et renforcer l'implication citoyenne dans la préservation et la valorisation du Grand Site
Faire évoluer la gouvernance	Renforcer l'implication citoyenne dans la préservation et la valorisation du Grand Site
Conforter le Syndicat mixte dans son rôle de structure gestionnaire du Grand Site	Moyens et outils à concevoir (ex : Rendez-vous Grand Site, redynamiser la démarche ambassadeurs du GSF, carte Grand Site etc.)
Poursuivre l'effort d'articulation entre le syndicat, les collectivités et les partenaires techniques	
Mener une réflexion pour étendre le périmètre du GS	

### **Le projet du 2<sup>ème</sup> label**

Composé de trois orientations stratégiques, chacune découpée en objectifs opérationnels auxquels se rattachent des actions.

La formulation des actions telles que présentée ne précisant pas les porteurs de chaque action, il a été demandé (notamment par le Conservatoire du littoral) que les maîtres d'ouvrage soient bien identifiés. Le Grand site précise que l'objectif, lors du Copil, était de présenter l'armature du projet du label sans alourdir les informations. En revanche, le rôle de chaque partenaire / gestionnaire / responsable sera affiché et précisé au sein des fiches action.

Madame la sous-préfète a observé que cette présentation était « neutre » et que le dossier de label détaillera les responsabilités de chacun.

Il a également été suggéré de hiérarchiser / prioriser davantage les actions pour ne pas créer de frustration par rapport à un « programme très ambitieux ».  
C'est effectivement ce que le Grand site a prévu.

Certaines actions ont suscité des échanges :

> la poursuite de la réflexion sur l'opportunité de classer la baie de la Fresnaye. Quelques réticences ont été formulées de la part des communes craignant que ce ne soit là un appel à élargir le Grand Site.

Ces décisions de classement émanent avant tout de l'État (DREAL) selon des critères indépendants des arguments de politique locale. La DREAL a ainsi positionné la Baie de la Fresnaye comme prioritaire au classement, compte tenu de ses critères d'évaluation.

> la restauration et revalorisation des édifices et autres éléments du bâti vernaculaire à enjeux. Monsieur Van Praag indique travailler avec le Conservatoire et le Grand Site pour la création de la maison de site au Phare du Cap Fréhel. La restauration du phare sera menée dans le cadre d'une co-maitrise d'ouvrage Conservatoire / Commune de Plévenon. L'activité au sein du phare sera réfléchie sous la coordination du Grand site du fait de ses missions.

> L'élaboration d'un schéma d'accueil du public

Des réticences ont été formulées vis-à-vis de l'étude engagée dans le cadre de l'AMI « gestion des flux », considérée comme peu susceptible d'apporter de nouveaux éléments aux connaissances existantes.

Il est précisé que cette étude se veut opérationnelle pour essentiellement trouver des solutions lors des pics de fréquentation.

> Gestion de l'aménagement et de l'entretien du réseau de sentiers pédestres et les voies vertes

Cette action a suscité des réactions du fait de sa formulation (cf. précisions ci-dessus). Cette action est portée par les structures gestionnaires des sites et non par le Grand Site. Le syndicat mixte est en veille pour faire remonter des informations aux gestionnaires. Comme dit supra les maîtres d'ouvrage seront précisés dans le document final.

> Mise en place d'une stratégie pour la valorisation et le développement de l'économie locale.

Le Conservatoire du Littoral s'interroge sur l'opportunité de cette fiche-action, assez éloignée des objectifs du Grand Site.

Il a été précisé que le développement de l'économie locale fait partie des objectifs des Grands Sites (Cf. règlement du label en pièce jointe).

#### Une discussion est engagée sur la question de l'évolution de la gouvernance.

Rappel de la Gouvernance Actuelle :

Les trois adhérents statutaires du Syndicat mixte sont le Département des côtes d'Armor, Lamballe Terre et Dinan Agglomération. Le Département est majoritaire à hauteur de 55 %, et chaque agglomération à hauteur de 22,5 %.

> La dépendance financière du Syndicat Mixte est soulignée (M. Lechien).

> M. Van Praag souhaite une participation des communes dans la gouvernance. Il précise qu'il avait déjà formulé ce souhait lors du comité des financeurs en 2022. L'enjeu majeur étant ici de garantir la représentativité des communes. Il cite le rapport de la mission de l'IGEDD sur les Grands Sites de France, dans lequel les inspecteurs généraux « réaffirment la nécessité d'une représentation des communes dans la gouvernance du Grand Site ». Pour rappel, les statuts du Syndicat mixte (2017) stipulent « qu'il est souhaitable que les deux EPCI veillent à ce que les 4 communes historiques du

Grand Site soient bien représentées ». Par accord tacite, les élus des 4 communes du Grand Site représentant les EPCI sont Vice-président.e.s du comité Syndical (membres du bureau).

> M. Omnes pense que le débat doit avoir lieu au sein de chaque conseil.

> M. Lesnard est d'avis que les agglomérations doivent continuer à porter le Grand Site. Beaucoup d'élus des EPCI n'ont, d'après lui, pas bonne connaissance du rôle et des actions du Grand Site.

Les divergences de point de vue impliquent la mise en place d'une véritable concertation entre les différents financeurs (Agglomérations, département, communes) afin d'asseoir un positionnement collégial.

> Madame la Sous-Préfète, Madame Lisa Thomas et Monsieur Montastier (DREAL) proposent le maintien de la gouvernance actuelle jusqu'au renouvellement du label. Il est d'après eux possible d'évoquer le fait qu'une réflexion va être engagée à ce sujet, mais préférable de ne pas créer de confusion car cela pourrait fragiliser la candidature. Les échanges sur une potentielle nouvelle gouvernance doivent se poursuivre préalablement en interne afin de faire des propositions ultérieurement, une fois les partenaires mis d'accord.

Madame Lisa Thomas est ouverte à toute évolution de la gouvernance et à l'intégration des communes au Syndicat mixte, si elles le souhaitent.

Il est décidé de mettre en place un calendrier de réflexion permettant d'associer tous les partenaires (Département, intercommunalités, communes), afin de parvenir à une proposition concertée.

M. Lechien questionne la provenance des recettes du syndicat, et des Grand Sites en général.

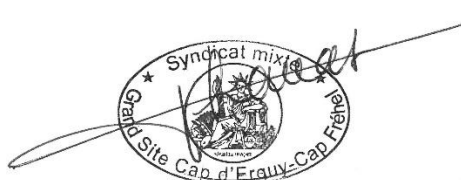
> Concernant le Syndicat du GSCECF, les adhérents statutaires contribuent à hauteur de 425,000 euros au budget du Syndicat (environ 49 % du budget de fonctionnement). Le reste provenant de subventions (Europe, État, Région) pour l'animation du site Natura 2000 et des projets du label.

> concernant les Grands Sites en général, il y a autant de modes de Gouvernance possible, que de Grands Sites.

Exemples :

- Grand Site des dunes de Gavres à Quiberon : un syndicat mixte coordonne la démarche. Le Conseil départemental, 6 (sur 7) communes et l'agglomération de Lorient composent le Syndicat mixte. Les contributions des communes sont calculées en fonction du nombre d'habitants à hauteur de 7 euros/habitant. Le Département est majoritaire. Le président du Syndicat mixte est actuellement un des maires (non élu départemental).

- Grand Site du Cirques de Navacelles : les adhérents du Syndicat sont les 2 Départements et les 2 Communautés de communes.

<p>La Sous – Préfète de Dinan,</p>          <p>Véronique MOREAU</p>	<p>La Présidente du Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel,</p>   <p>Lisa THOMAS</p>
---	--

17 rue Michel – CS 72061  
22102 Dinan cédex  
[sp-dinan@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:sp-dinan@cotes-darmor.gouv.fr)  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

18 rue Notre Dame  
22240 Plévenon  
Tel : 02 96 41 50 83  
[accueil@caperquyfrehel.fr](mailto:accueil@caperquyfrehel.fr)

## Liste des participants

Nom	Structure	Présent(e)	Excusé(e)
Lisa Thomas	Présidente du Grand Site	x	
Véronique Moreau	Sous-préfecture de Dinan	x	
Hervé Berville	Député de la circonscription de Dinan		x
Julien Chatreaux	Sous-Préfecture Dinan	x	
Frédéric Montastier	DREAL	x	
Isabelle Grytten	DREAL		x
Didier Lechien	VP Tourisme- Dinan Agglomération	x	
Véronique Robitaille	DGS Dinan Agglomération	x	
Fabrice Fourel	Chef du service tourisme	x	
Thierry Andrieux	LTM		x
Didier Froux	DDTM	x	
Nathalie Travers-Leroux	Département 22	x	
Nathalie Durand	CAD 22	x	
Denis Lefort	DRAC		x
Lesnard Pierre	Elu d'Erquy / VP tourisme LTM	x	
Omnes Jean-Pierre	Maire de Plurien	x	
Henry Labbé	Maire d'Erquy		x
Michelle Moisan	Maire de Fréhel	x	
Hervé Van Praag	Maire de Plévenon	x	
Béatrice Valette	Région Bretagne		x
Valérie Le Bars	Département 22	x	
Michel Peltier	Conservatoire du littoral	x	
Marie-Laure Cayatte	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	x	
Edwige Motte		x	
Cédric Hamelin		x	